



CoVID-19 et la protection des personnels

Pr Maria GONZALEZ
**Service de Pathologie Professionnelle
et Médecine du Travail**

**Equipe de Santé au Travail du
Personnel Hospitalier (SSTPH)**

- Objectif : protection du personnel notamment des personnes dites « fragiles » et des femmes enceintes

Femmes enceintes

- Conseil d'éviction des zones CoVID-19 +, zones à haute densité de patients positifs ou forte charge virale
- Autres secteurs : port de masque en permanence

Personnels immunodéprimés

- Conseil d'éviction des zones CoVID-19 +, zones à haute densité de patients ou d'actes à forte charge virale
- Autres secteurs : port de masque en permanence
- Contacter le médecin du travail pour évaluation et prescription masque si besoin

Personnels immunodéprimés (liste indicative)

- Médicaments : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseurs, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immuno-suppressive,
- VIH non contrôlé ou CD4 <200/mm³
- Greffe d'organe
- Hémopathie maligne
- Cancer métastasé
- Au cas par cas

Autres pathologies chroniques à risque et cas particuliers

- Evaluation au cas par cas
- Appeler le service de santé au travail ou envoyer un mail
- Selon les situations, avis du médecin du travail
- Conseiller d'apporter un bilan médical récent
- Selon les cas soit aménagements de poste (pas de soins directs ou actes générant des aérosols par exemple), port de masque, soit retrait temporaire

Facteurs de risque identifiés

- Age
- Pathologies cardio-vasculaires, HTA, ATCD d'AVC, coronaropathies...
- Diabète insulinodépendant ou requérant compliqué
- Insuffisance respiratoire chronique
- Insuffisance rénale chronique, dialysé

Conduite à tenir pour les cas CoVID-19 +

- Identification des cas : si symptômes, priorité d'accès au test-PCR pour les soignants en appelant Dr Anne Roche : 03 69 55 15 68
- Cas contact, gestion par DRH- cadre/ chef de service en lien avec EOH et service de Santé au Travail, liste de contacts
- Si asymptomatique, travaille avec masque avec suivi T° 2x/j, suivi symptômes, précautions hygiène, distance ...
- Arrêt de travail (accident du travail si contamination en lien avec le travail et CoVID-19 + confirmé)
- Cas contacts directs, sans EPI, et très rapprochés : < 1 m, plus de 15 ' ...

Reprise du travail pour un personnel CoVID-19 positif

J0 test – PCR +

J7, appel
SSTPH,
symptômes ?

Si pas de
symptômes et
test J7 négatif

Symptômes

Visite
médicale

Reprise avec
masque

Coordonnées du Service de Santé au Travail du Personnel Hospitalier

- MedecineTravailHUS@chru-strasbourg.fr
- Activité centrée sur 2 sites
 - Site NHC et ancien HC :
 - Poste 16090
 - Site de Hautepierre :
 - Poste 27570
- Pour tous les personnels médicaux et non médicaux



QUESTIONS ?